

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 13 novembre 2018

CP2018_11_33
id. 4268

L'an deux mille dix huit, le treize novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à Mme DEBIAIS), M. HENRYOT (pouvoir à Mme JALAISE), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Absent(s) :

M. DESCAZEAUX, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

BIEN MANGER EN TARN-ET GARONNE

PROJETS DES COLLÈGES

Lors de sa séance du 18 octobre 2017, l'Assemblée départementale a adopté le plan départemental « Bien manger en Tarn-et-Garonne ». Cette démarche comprend des mesures qui tendent toutes à favoriser l'approvisionnement et la consommation de denrées alimentaires de qualité et de proximité.

Afin de mobiliser directement les jeunes Tarn-et-Garonnais autour de ce plan, les collégiens publics et privés ont été invités à concevoir et réaliser un projet ayant pour thématique principale la valorisation de la production alimentaire locale de qualité tout en étant original et reproductible.

Il doit être défini par les collégiens en concertation avec l'équipe pédagogique et être réalisé par des élèves volontaires pendant le temps scolaire mais aussi périscolaire. Il peut notamment s'articuler autour de :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- la sensibilisation aux produits locaux et de saison,
- manger bouger.

Les projets retenus peuvent bénéficier d'une aide départementale de 500 €.

Deux établissements ont déposé une candidature :

- le collège Jean de Prades à Castelsarrasin - action « Prad'sain » menée par les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} Segpa : distribution de petits-déjeuners sains à 10h avec approvisionnement auprès des producteurs locaux (coopératives fruitières, lycée professionnel agricole de Moissac, ...) ; réalisation d'un chariot par l'atelier habitat de la Segpa ; compétences transversales avec les différentes matières générales.

- collège Olympe de Gouges à Montauban - action « Ramène ta fraise ! » pour 2 classes de 6^{ème} : connaître les fruits et légumes produits dans le Tarn-et-Garonne ; sortie sur un marché local, achat pour observation et dégustation, réalisation de sculptures de fruits et légumes avec des matériaux recyclés, élaboration de recettes ; compétences transversales avec les différentes matières générales.

Ces actions sont conformes au règlement de l'appel à projets.

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 6574, sous-fonction 221 du budget départemental dont la situation budgétaire serait la suivante :

A – Enveloppe.....	40 000 €
B – Engagement à la présente commission.....	1 000 €
C – Reliquat.....	39 000 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du 8 octobre 2017 relative au programme départemental « Bien manger en Tarn-et-Garonne »,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées, l'attribution d'une subvention globale de 1 000 € au collège Jean de Prades à Castelsarrasin (500 €) et Olympe de Gouges à Montauban (500 €) dans le cadre de l'opération « Bien manger en Tarn-et-Garonne » ;
- Précise que ces dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 6574, sous-fonction 221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC